

# Wancourt

BROCANTE du

Dimanche 22 septembre 2019

De 8 heures à 15 heures

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

COMMUNE : \_\_\_\_\_ TELEPHONE \_\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : \_\_\_\_\_

OU N° DE PERMIS DE CONDUIRE : \_\_\_\_\_

DÉLIVRÉ LE : \_\_\_\_\_ PAR : \_\_\_\_\_

N° DE RC (Professionnel) : \_\_\_\_\_

MÉTRAGE DÉSIRÉ (1) : 3M  6M  9M  Autre  , précisez \_\_\_\_\_

(multiple de 3M) 3 euros les 3 mètres

DETAILS DES ARTICLES VENDUS : \_\_\_\_\_

VEHICULE UTILISE (1) :

Voiture seule  Voiture plus remorque  Fourgon

(1) cocher la case correspondante à votre choix

Ci joint un chèque de \_\_\_\_ euros à l'ordre de : **Comité des fêtes de Wancourt**

Chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement de \_\_\_\_ euros en espèces

Je soussigné Mme, Mr ..... atteste sur l'honneur ma non participation à plus de deux brocantes (y compris celle-ci) dans l'année.

SIGNATURE

## RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

### ARTICLE 1

La manifestation se déroulera le DIMANCHE 22 septembre de 7 heures à 15 heures, rue d'Artois et de Picardie

Elle est organisée par le comité des fêtes qui a pour siège social :

Mairie de Wancourt 1, rue de Picardie, 62128 Wancourt.

### ARTICLE 2

Pour participer à la manifestation, chaque personne devra se faire inscrire sur le registre tenu par l'organisateur en donnant tous les renseignements nécessaires relatifs à son identité et son domicile. Les commerçants devront, par ailleurs, indiquer leur numéro d'inscription au registre du commerce.

### ARTICLE 3

Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession du récépissé de déclaration délivré par la préfecture ou la sous-préfecture dont dépend leur établissement et, s'ils sont ambulants, du registre imposé pour l'exercice de cette profession.

### ARTICLE 4

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter les documents attestant de sa profession de revendeur d'objets mobiliers.

### ARTICLE 5

Inscription en Mairie : Pour les Wancourtois : le 4 septembre de 16h à 19h

Pour les extérieurs : les 11 et 13 septembre de 16h à 19h

Tout bulletin incomplet et non réglé ne sera pas pris en considération.

### ARTICLE 6

Avant de s'installer, tout brocanteur devra se présenter auprès des organisateurs, au carrefour de la Mairie, pour pointer son arrivée. L'accès aux emplacements et le déballage ne seront possible qu'après cette procédure et ce, à partir de 7h00, l'accès se fera uniquement par la Rue de Flandres.

Les participants ayant réservé, devront impérativement arrivés **avant 8h30**, sous peine de voir leur emplacement attribué à d'autres personnes.